

Le parcours patient en chirurgie ambulatoire

4 PHOTOS - PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2016

Le service de Chirurgie Ambulatoire du Centre Hospitalier de Perpignan dispose de 25 places : lits, brancards ou fauteuils selon l'indication opératoire et accueille les patients du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.





LA CHIRURGIE AMBULATOIRE ?

C'est un mode de prise en charge permettant de raccourcir votre hospitalisation à une seule journée. La durée de séjour varie donc de quelques heures à 12 heures. L'indication de prise en charge en ambulatoire est proposée par le chirurgien et confirmée par l'anesthésiste en consultation pré-opératoire.

[Le parcours en images](#)

LE DEROULEMENT DE L'HOSPITALISATION EN 3 ETAPES :

1. La veille:

Un(e) infirmier(e) du service appelle le patient entre 15h et 19h pour communiquer l'heure de convocation (1H avant le bloc) et rappelle les consignes indispensables à l'hospitalisation.

2. Le jour de l'intervention :

L'ACCUEIL

L'accueil du patient est assuré par un membre de l'équipe qui procède à son installation en chambre. L'infirmier(e) prépare le patient pour l'intervention et constitue le dossier.

LE BLOC

Les brancardiers conduisent le patient au bloc opératoire en lit, brancard ou fauteuil selon la nature de l'intervention.

LE RETOUR DE BLOC

De retour en chambre, le patient bénéficie d'une surveillance post-opératoire effectuée par l'infirmier(e). Un(e) aide-soignant(e) apporte une collation avant le départ.

LE SALON DE SORTIE

Dès que son état de santé le lui permet et après validation de l'infirmier(e), le patient est installé au salon de sortie commun, disposant d'une télévision et d'une sonnette, dans l'attente d'une consultation médicale.

VALIDATION DE LA SORTIE

La sortie est validée par le médecin qui reçoit le patient dans le bureau médical. C'est l'infirmier(e) qui remet les papiers de sortie et ordonnances.

3. Le lendemain de l'intervention:

Un(e) infirmier(e) du service appelle le patient à partir de 10h pour évaluer les suites post-opératoires.

Le secrétariat :

Tel : 04 68 61 76 80

Fax : 04 68 61 69 89

secretariat.chirambu@ch-perpignan.fr